

# L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ 1/2



Le participe passé peut s'employer de trois façons différentes :

Sans  
auxiliaire,  
avec le nom :

*Un plat cuisiné — des plats cuisinés*

Dans ce cas...

- ♦ il n'appartient plus à la classe grammaticale du verbe,
- ♦ il agit comme **un adjectif qualificatif**,
- ♦ Il s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie.

Avec  
l'auxiliaire  
« être »

*Ces plats sont fort bien cuisinés.*

Cette fois, le participe passé  
**s'accorde avec le SUJET.**

Avec  
l'auxiliaire  
« avoir »

*Nous avons acheté des plats cuisinés.*

Dans ce dernier cas, le participe  
passé **ne s'accorde JAMAIS** avec  
le **SUJET**.

## A RETENIR :

Pour accorder le participe passé, je dois donc d'abord regarder s'il est employé :

- ♦ sans auxiliaire
- ♦ avec « être »
- ♦ ou avec « avoir »



## L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ 2/2

Mais, avec « avoir », le participe passé s'accorde parfois avec le COD...

Si, et seulement si, ce complément d'objet direct est placé AVANT LE VERBE conjugué à un temps composé.

Trois cas sont à connaître :

1

Le C.O.D. est un **pronom personnel** :  
Il est alors toujours placé avant le verbe.

*J'ai mangé **des cerises**.*

*Je **les** ai mang**ées**.*

2

La phrase est **interrogative**.

*J'ai fait **tous mes devoirs**.*

*Ah bon ? **Quels devoirs** as-tu déjà fait**s** ?*

3

Le verbe conjugué se trouve dans une **proposition subordonnée relative** introduite par « **que** ».

« **que** » est alors le COD du verbe : il reprend les marques de genre et de nombre de son **antécédent**.

*Regarde, **les devoirs que** j'ai fini**s** sont sur la table.*

**A RETENIR :**

Pour accorder le participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir », je dois donc d'abord identifier le C.O.D et vérifier sa position (avant ou après le verbe).